



ACADÉMIE DE GRENOBLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

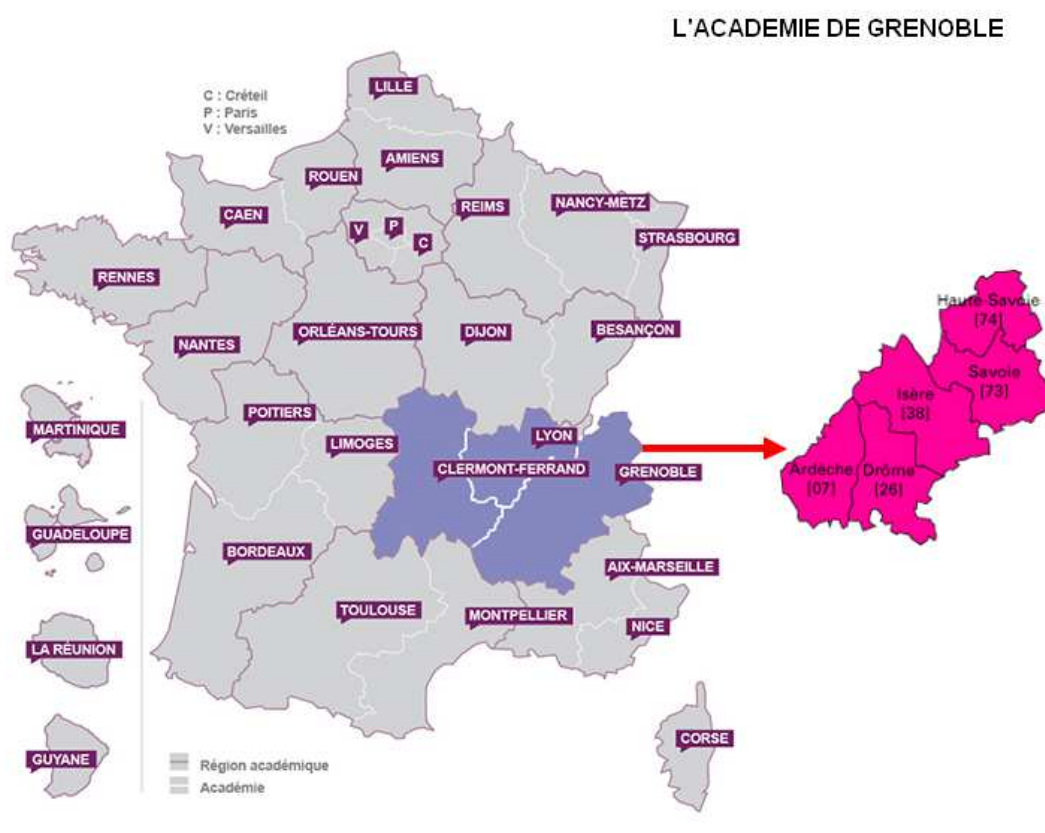


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSISTANT DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE Second degré

Rentrée scolaire 2024

Vous venez d'être nommé(e) **assistant(e) de langue vivante étrangère** dans l'**académie de Grenoble**. Les responsables de cette académie sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.



L'**académie de Grenoble** appartient à la **Région académique Auvergne-Rhône-Alpes**. Une **académie** est une division administrative du territoire français, placée sous l'autorité d'un **Recteur** qui représente le **Ministre**.

L'**académie de Grenoble** est vaste, elle se compose de cinq départements - **Ardèche 07, Drôme 26, Isère 38, Savoie 73, Haute Savoie 74** - qui offrent des réalités et des conditions de vie très variées. Elle comprend plusieurs grandes villes, et deux universités, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Université de Savoie, avec des campus à Grenoble, Chambéry, Annecy et Valence. A Grenoble on trouve également le siège principal de l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE). A Grenoble et dans les grandes villes, il y a aussi des Grandes Ecoles d'ingénieurs et de management.

❖ Les établissements dans lesquels vous serez accueillis :

Vous avez été nommé(e)s pour intervenir dans des **collèges** ou encore des **lycées** (lycée général, technologique, professionnel).

Ces établissements scolaires sont dirigés par des chefs d'établissement que l'on appelle **Principal** en collège et **Proviseur** en lycée.

Dans ces établissements vous travaillerez avec des professeurs et plus particulièrement avec les **professeurs de langues vivantes (LVE)**.

Vous pourrez aussi rencontrer les personnels d'encadrement responsables de la pédagogie qui sont inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des formateurs en LVE.

❖ L'organisation de l'enseignement des langues vivantes dans le système scolaire français :

- Premier degré : écoles

Cycle 2 des apprentissages fondamentaux	Cycle 3 de consolidation
6 ans : C.P. (cours préparatoire)	
7 ans : C.E.1 (cours élémentaire 1 ^{ère} année)	9 ans : C.M.1 (cours moyen 1 ^{ère} année)
8 ans : C.E.2 (cours élémentaire 2 ^{ème} année)	10 ans : C.M.2 (cours moyen 2 ^{ème} année)

☞ L'enseignement d'une langue vivante est développé à partir de la classe de **C.P.**

- Second degré : collège et lycée

Collège - Cycle 3 consolidation	Lycée - cycle de détermination
11 ans : classe de 6^{ème} (continuité CM1 & 2)	15 ans : classe de seconde
Collège - Cycle 4 approfondissements	Lycée - Cycle terminal
12 ans : classe de 5^{ème}	16 ans : classe de première
13 ans : classe de 4^{ème}	17 ans : classe de terminale
14 ans : classe de 3^{ème}	<u>Examen</u> : baccalauréat général, technologique ou professionnel
<u>Examen</u> : diplôme national du brevet	

☞ Au collège, les élèves poursuivent l'apprentissage de la *première langue*, commencé dans le premier degré. Ils étudient une *deuxième langue* à partir de la 5^e et, parfois, dès la 6^e. L'étude de ces langues se poursuit en lycée. Certains élèves ont la possibilité d'apprendre une *troisième langue vivante* à partir de la classe de seconde.

- Les postes d'assistants de langues à la rentrée 2024 dans l'académie de Grenoble :

	ALLEMAND	ANGLAIS	ARABE	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	PORTUGAIS	RUSSE
1^{er} degré	5	54	0	0	1	6	0	0
2d degré	20	97	1	2	40	27	1	2
TOTAL								
255	25	151	1	2	41	33	1	2

Quelques postes sont inter-degrés.

Pour préparer votre arrivée et vous aider dans vos démarches

❖ Dès réception de votre dossier et avant d'arriver en France :

➤ Consultez :

- ✓ Le site de **France Education International** : <https://www.france-education-international.fr/venir-en-france/devenir-assistant-de-langue-en-france?langue=fr>
- ✓ Les pages de l'académie de Grenoble pour les assistants : <https://interlangues-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/assistants>
- ✓ La base académique pour trouver des informations sur vos établissements d'accueil : <https://bv.ac-grenoble.fr/carteforpub/etab>

➤ Prenez rapidement contact avec :

- ✓ **Votre établissement de rattachement**, *c'est-à-dire le premier qui figure sur votre arrêté de nomination.*

ATTENTION : Entre le 14 juillet et le 15 août les établissements sont fermés, ce sont les vacances scolaires. Prenez contact le plus rapidement possible.

➤ Pensez aux questions matérielles :

- ✓ Les loyers dans notre région peuvent être élevés, et, après le mois de juillet, il est parfois difficile de trouver un logement, surtout dans les villes universitaires. Certains établissements scolaires peuvent vous loger. Votre établissement pourra également vous mettre en contact avec un professeur de langue référent qui pourra vous aider dans vos démarches ou encore avec des assistants d'autres langues avec lesquels vous pourriez envisager des colocations.

➤ Pensez impérativement aux démarches administratives que vous devrez faire :

- ✓ Pour ces démarches, votre interlocuteur dans l'académie est : **Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DIPER E1)** : ce.dpe-ALVE@ac-grenoble.fr
- ✓ **Pour vos démarches administratives** : prévoyez plusieurs copies de vos passeports, visas, acte de naissance, arrêté de nomination, etc.
- ✓ **TRES IMPORTANT** : les assistants originaires de **pays hors Union Européenne** doivent engager obligatoirement les démarches pour leur **VISA** et pour leurs papiers, dès réception de l'arrêté de nomination, avant leur arrivée en France.

- **ATTENTION** : Si pour des raisons graves, vous deviez renoncer à votre engagement, faites parvenir une lettre de démission le plus rapidement possible à : Mme Virginie Dalla-Rosa (Rectorat DIPER E1) : ce.dpe-ALVE@ac-grenoble.fr

Pour préparer votre mission et votre formation

❖ Avant de partir pour la France :

- ✓ Pensez à mettre dans vos bagages des documents qui vous aideront à présenter aux élèves votre pays, votre région, vos coutumes (dépliants touristiques, journaux, livres, BD ; sur clé USB, fichiers MP3 ou MP4 de chansons, de films, et fichiers de photos, de publicités, etc.).

❖ Après votre arrivée en France :

- ✓ Vous serez accueilli(e) dans vos établissements par le chef d'établissement, par les professeurs de langues vivantes et par l'ensemble de l'équipe éducative. Vous pourrez vous adresser à votre établissement de rattachement pour vous aider à résoudre toute question d'ordre matériel (logement, papiers officiels).
- ✓ Vous serez aidé(e) par les professeurs de langue du collège ou du lycée. Ils vous inviteront pendant une semaine ou deux dans leurs cours afin que vous puissiez connaître les élèves et la vie de l'établissement. Après d'eux, vous trouverez aide et conseil et, en concertation avec eux, vous préparerez vos interventions auprès des élèves.
- ✓ **A votre arrivée en octobre**, vous serez convoqué(e) pour une **journée de formation pédagogique obligatoire**.

Le lieu où vous devrez vous rendre et la date précise sont indiqués avant votre arrivée sur les pages académiques pour les assistants (rubrique « Stage académique d'intégration ». Les informations pratiques seront également transmises à vos établissements.

Cette journée de formation sera l'occasion de faire connaissance avec d'autres assistants, de recevoir des informations et des conseils pratiques et pédagogiques. Lors de ce stage, vous rencontrerez des formateurs et des professeurs de langue.

Bienvenue dans l'Académie de Grenoble !